

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7365 SÉANCE DU 12 décembre 2022

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**DEMANDE DE FINANCEMENT DÉPOSÉE À SERVICES AUX
AUTOCHTONES CANADA – PROJET DE CONSTITUTION D'UNE
ENTREPRISE SPÉCIALISÉE EN STRUCTURES D'ACIER**

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW) a présentement plusieurs opportunités d'affaires qui lui sont offertes dans le domaine de la construction;

Attendu que la NHW désire procéder à la création d'une société en commandite dans le domaine de la construction, plus spécifiquement dans la conception et la construction de structures d'acier, dont elle sera la propriétaire majoritaire, et ce, afin de saisir ces opportunités d'affaires et se doter d'une nouvelle source de revenus autonomes;

Attendu que la NHW aura besoin de l'expertise d'aviseurs légaux spécialisés afin d'être accompagnée dans la démarche juridique de création de l'entreprise;

Attendu que la NHW souhaite collaborer avec Langlois Avocats, collaborateur de confiance en appui aux dossiers juridiques de la NHW depuis plusieurs années et connaisseur de la structure communautaire et d'affaires de la NHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 décembre 2022 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7365 SÉANCE DU 12 décembre 2022

**DEMANDE DE FINANCEMENT DÉPOSÉE À SERVICES AUX
AUTOCHTONES CANADA – PROJET DE CONSTITUTION D'UNE
ENTREPRISE SPÉCIALISÉE EN STRUCTURES D'ACIER**

Attendu que la NHW a reçu une soumission de la part de Langlois Avocats au montant de 12 000 \$ afin de procéder à la création de l'entreprise et des différents documents légaux reliés;

Attendu que la politique d'approvisionnement en biens et services du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), dans des circonstances où un lien de confiance est essentiel entre le CNHW et le prestataire de services professionnels, permet l'octroi d'un contrat de gré-à-gré à Langlois Avocats;

Attendu que la NHW a déposé une demande de financement dans le cadre du Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) de Services aux Autochtones Canada (SAC);

Attendu que SAC, à travers le PPCPE, finance ce type d'activités, et ce, jusqu'à la hauteur de 80%;

Attendu que l'autre 20% sera directement assumé par la NHW;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial Denis Bastien, et **résolu** :

- **Que** le directeur du Développement économique soit autorisé à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, une demande de financement de 9 600 \$ qui sera déposée à Services aux Autochtones Canada.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 décembre 2022 Résolution adoptée
1 abstention


SECRÉTAIRE
TINA DURAND